



COMITE DE HYGIENE ET DE SECURITE DEPARTEMENTAL
REUNION DU 19 JUN 2012

Membres présents :

Mme Marylène BLONDEAU - Secrétaire Générale de l'Inspection Académique
M. Christian BRUN - PE à l'école des Sources à Hauterive. Représentant de l'UNSA Education
Mme Mireille BURTIN - Gestionnaire Agent Comptable « Lycée Banville » à Moulins .
Représentant UNSA Education
M. Thierry COLOMBET - Conseiller Pédagogique Départemental en E.P.S, Conseiller de
prévention
Mme Sylvie FAURON Medecin de prévention
Melle Lucette FONTVERNE - Institutrice à l'école Jean Moulins Avermes. Représentant de la FSU
Melle Laure GEBEL - Adjoint Technique de Laboratoire au Collège « Anne de Beaujeu » à Moulins.
Représentant FSU
Melle Caroline JEAN - Infirmière au Collège «Marie Curie » à Désertines. Représentant de l'UNSA
Education
Mme Katy Dany HENRY - PE à l'ULIS du Collège Jules Ferry Montluçon. Représentant du SGEN
CFDT
Mme Emilie LAURENT - PE aux écoles de Bessay et Chemilly. Représentant de l'UNSA Education
Melle Sandrine MONIER - PE à l'école Maternelle « Paul Lafargue » à Montluçon. Représentant de
la FSU
M. Vincent PRESUMEY - Professeur agrégé de Histoire et de Géographie au Lycée « Banville » à
Moulins. Représentant de la FSU
Mme Julie TOURLAND BOUSQUET - PE à l'école de St Léopardin d'Augy. Représentant du
SGEN CFDT
M. Alain TAILLANDIER - SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon. Représentant du FNEC
FP FO
M. Christian PEYMAUD - Inspecteur Hygiène et Sécurité du Rectorat à Clermont-Ferrand
M. Fabrice VERGNOL - PE à l'école élémentaire de Vendat. Représentant du FNEC FP FO

Mme Laurence ASTIER - Chef de Division (Division des Affaires Générales et Pédagogiques)
Inspection Académique de l'Allier

Membres excusés :

M. Antoine DESTRES - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Allier
M. Joel JUGE, Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant de la FSU
M. Gerard GENDRE, Professeur au lycée Jean Monnet Yzeure. Représentant de la FSU

En préambule à la réunion, Sandrine Monnier, représentante de la FSU, précise que bien que titulaire

du CHSCT, elle n'est pas remplacée dans sa classe.

Mme la Secrétaire Générale propose de le consigner dans le PV et présente la nouvelle instance qu'il convient d'installer. Elle rappelle que la notion de conditions de travail est une nouveauté, le CHSCT départemental n'est plus un CHSCTS, il convient de remplacer l'arrêté du 31 janvier 2012 par celui du 30 mai 2012 qui en modifie la composition.

En conformité avec l'ordre du jour, Mme la Secrétaire Générale propose à l'avis du CHSCTD le procès verbal de la dernière réunion du CHSD du 24 mai 2011.

En l'absence d'observations de la part des membres du CHSCT, le PV est adopté.

Vincent Presumey, représentant FSU, explique que les organisations syndicales se sont réunies pour préparer l'installation du CHSCTD et la rédaction du règlement intérieur. Il interviendra en accord avec tous les membres du CHSCTD pour faire part de la synthèse des amendements au cours de la discussion article par article.

Laure Gebel, représentante FSU, accepte la fonction de secrétaire adjointe de séance.

Les débats s'engagent sur la rédaction du règlement intérieur, article par article.

Mme la Secrétaire Générale donne lecture du projet de règlement intérieur et les représentants du personnel proposent leurs amendements.

Vincent Presumey, demande que l'article 2 soit modifié de telle manière que toute organisation syndicale, même celle n'ayant qu'un représentant, puisse saisir le CHSCTD. Cette disposition a pour objet de laisser à chaque organisation son unité et sa singularité.

Katy Henry, représentante SGEN-CFDT, complète en relevant qu'il est intéressant de disposer de cette possibilité qui donne une liberté de parole à chaque organisation.

L'article 2 est modifié.

Vincent Presumey fait part du souhait d'intégrer la participation aux débats des membres suppléants qui seraient présents lors de la réunion du CHSCTD sans y remplacer un titulaire absent.

Alain Taillandier, représentant du FNEC FP FO observe qu'une certaine souplesse serait appréciable

Monsieur l'Inspecteur HS fait référence à l'article 70 du décret du 28 juin 2011, Mme la Secrétaire Générale rappelle le principe de hiérarchie des normes.

Les débats se poursuivent autour des moyens alloués au CHSCTD. A ce titre, Lucette Fontverne interroge Monsieur l'Inspecteur HS et Mme le médecin de prévention sur les modalités de prise en charge de leurs déplacements particulièrement lorsqu'ils participent au CHSCT
Monsieur l'Inspecteur HS répond qu'au titre de leurs fonctions et de leurs missions ils bénéficient d'une enveloppe de frais de déplacement ou d'un véhicule de service.

Alain Taillandier propose une modification de l'article 5 concernant les délais de convocation: « 7 jours ». Cette modification est entérinée par le CHSCTD

A propos de l'article 11, une discussion s'engage à propos du rôle du secrétaire du CHSCTD.

Vincent Presumey explique que les organisations syndicales souhaitent, dans le département, pouvoir organiser une rotation annuelle de la fonction. Changer de secrétaire du CHSCT de manière annuelle permettrait une égalité entre les organisations syndicales. Il fait part également du souhait d'intégrer un secrétaire adjoint.

Concernant les missions du secrétaire, il insiste sur la distinction qu'il convient d'établir entre participation et collaboration, notant le risque pour le secrétaire du CHSCTD d'être instrumentalisé en étant davantage qu'un interlocuteur.

Mme la Secrétaire Générale développe l'importance de la notion de dialogue entre administration et représentants syndicaux sous jacente à cet organisme.

Lucette Fontverne interroge Mme la Secrétaire Générale à propos du temps de décharge qui serait octroyé au secrétaire du CHSCT pour assurer sa mission. Cette dernière attend une décision émanant du CHSCTA.

Alain Taillandier souhaite faire figurer dans le règlement l'idée qu'une discussion s'est établie à propos du rôle du secrétaire et que les choses ne sont pas totalement stabilisées. Vincent Presumey propose d'indiquer que le règlement intérieur sera révisé après expérimentation.

Concernant le domaine de compétence du CHSCTD, Vincent Presumey exprime 4 motifs pour ne pas accepter une répartition dans laquelle le CHSCTD n'aurait pas compétence en dehors des personnels du 1^{er} degré :

-Un motif politique : éviter trop de concentration des compétences sur le rectorat

-Le second motif est lié au fait que la concentration au rectorat engendre une compression des moyens.

-La 3^{ème} raison est technique, le CHSCTA ne pourra traiter de la situation de tous les personnels de l'académie.

-Enfin, la 4^{ème} raison est que dans la désignation des membres les organisations syndicales ne se sont pas préparées à cette répartition des compétences et que le CHSCTD est composé de personnels du 1^{er} et du second degré.

Emilie Laurent complète en relevant que des personnels du 1^{er} degré sont présents dans le second degré

Alain Taillandier argumente en relevant le rôle du DASEN dont la compétence s'étend sur un territoire, qu'il s'agisse du 1^{er} ou du second degré

Vincent Prsumey ne souhaite pas qu'il soit instauré de verrouillage entre 1^{er} et second degrés

En réponse aux questions des organisations syndicales sur les moyens alloués au CHSCT, Mme la Secrétaire Générale accepte d'ajouter un article relatif à l'exercice des missions des membres du CHSCTD (article 20)

Un article 22 est également proposé par les organisations syndicales afin de prévoir un espace dédié sur le site de l'IA pour la publication des noms des membres du CHSCTD ainsi que des PV des séances, plus une synthèse annuelle du travail effectué par le CHSCTD

La discussion article par article aboutit à la rédaction du règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Mme la Secrétaire Générale propose de passer à la désignation du secrétaire du CHSCTD ainsi que du suppléant. Elle propose un vote global sur un binôme, proposition qui reçoit l'agrément des membres.

Laure Gebel est candidate aux fonctions de secrétaire et Julie Tourland Bousquet se porte candidate en tant qu'adjointe.

Le binôme est élu à l'unanimité.

Le point suivant de l'ordre du jour est le calendrier prévisionnel.

Vincent Prémey propose une réunion sur le thème du document unique à la rentrée des vacances de Toussaint. Mme la Secrétaire Générale complète en proposant de préparer l'ordre du jour avec la secrétaire début octobre.

Sandrine Monnier fait remarquer que le champ de compétence du CHSCTD est immense. Mireille Burtin (représentante de l'UNSA) intervient en mettant l'accent sur l'importance de la notion de territorialité qui justifie pleinement un champ d'intervention 1^{er} et second degrés. Techniquement, Monsieur l'Inspecteur HS rappelle que le DASEN n'a pas connaissance des accidents du travail des personnels du second degré. Mme la Secrétaire Générale observe que les accidents du travail sont une petite proportion des compétences du CHSCTD. Monsieur l'Inspecteur HS relève la nécessité d'une liaison avec les autres CHSCT, qu'il s'agisse du CHSCT académique ou de ceux des collectivités.

La séance est levée à 16 heures 30